



REGLEMENT DE L'AUDITION DE RECRUTEMENT DES DANSEURS DE LA COMPAGNIE DU JEUNE BALLE CORSE

1. . Au jour de l'audition, l'âge des candidats doit se situer entre 13 et 18 ans. Les candidats doivent avoir dépassé leur treizième anniversaire et ne pas avoir atteint leur dix-neuvième anniversaire. Excepté les candidats auxquels il a été accordé une dérogation.

2. .Seuls sont acceptés les candidats dont les dossiers d'inscription sont complets.

3. .Tenue exigée :
 - Classique
 - * Filles : justaucorps de couleur claire (jupette éventuellement) collants chair, les collants noirs sont interdits, ½ pointes
 - * Garçons : collants, tee –shirt, 1/2 pointes
 - Jazz
 - Tee-shirt de couleur claire
 - Pantalon de jazz
 - Chaussons de jazz
 - Contemporain
 - Tee-shirt de couleur claire
 - Pantalon de danse
 - Pieds nus ou chaussettes

4. L'audition consiste :
 - Pour une première audition, le candidat choisi de se présenter dans une de ces 3 techniques : jazz, classique ou contemporain
 - Les danseurs ayant été précédemment engagés dans la compagnie sont dans l'obligation de se présenter dans 2 techniques de leur choix.

5. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Le candidat,
(lu et approuvé)

Son représentant légal si celui-ci est mineur
(lu et approuvé)